

UNE EXPERIENCE DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES ANNEES 1950 LES COLLECTIVITES DU VAKINANKARATRA

par

Lucile RABEARIMANANA

La conférence de Brazzaville de 1944 marque le changement que la France veut apporter dans ses relations avec ses colonies, en mettant l'accent sur la nécessité pour celles-ci de « s'acheminer par étapes, de la décentralisation administrative à la personnalité politique ». Sur le plan économique, la conférence spécifie que le « but de notre politique économique coloniale doit être le développement du potentiel et l'enrichissement des territoires d'outre-mer en vue d'assurer aux Africains une vie meilleure par l'augmentation de leur pouvoir d'achat et l'élévation de leur standard de vie » (1). Cette nouvelle optique politique entraîné, à Madagascar, la rénovation des collectivités traditionnelles, les *fokonolona*, considérées en Imerina comme les cellules de base de l'organisation des masses rurales. Ces collectivités voient leurs responsabilités administratives s'élargir. Elles vont constituer aussi les structures d'encadrement du paysannat pour le développement et l'amélioration de la production agricole. Le plan de développement économique et social accordant, à partir de 1951, une place plus importante qu'auparavant à ce secteur (2), l'encadrement du paysannat est la préoccupation primordiale puisque ce sont les cultivateurs malgaches qui fournissent 80 à 90 % de la production agricole totale..

(1) Par ailleurs, cette même conférence déclare que « les fins de l'œuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire ».

(2) La répartition globale des crédits du Plan à Madagascar se présente comme suit :

1er plan :	Production	: 2 578 000 000 F CFA : 17,8 %
	Infrastructure	: 9 530 000 000 F CFA : 66,5 %
	Social	: 2 273 000 000 F CFA : 15,7 %

Les réformes des collectivités traditionnelles s'échelonnent entre 1944 et 1956 où plusieurs institutions sont créées. Ces réformes tendent à instaurer une « collectivité qui doit être quelque chose d'intermédiaire entre le *fokonolona* traditionnel avec ses consultations populaires, ses conventions... et la municipalité rurale avec son conseil, son budget » (3). Parmi elles, se constituent successivement les collectivités témoins en 1949, les collectivités autochtones rurales (C.A.R.) à partir de 1950 et les collectivités rurales autochtones modernisées (C.R.A.M.) à partir de 1951. En outre, en 1955-1956, s'ajoutent aux C.A.R. et C.R.A.M. les secteurs de paysannat et les groupements de collectivités. L'évolution doit aboutir à l'instauration de communes rurales.

C'est dans la province de Tananarive, zone d'origine du *fokonolona*, que ces collectivités sont fondées en premier lieu (4). Parmi elles, celles du Vakinankaratra peuvent être considérées comme typiques de l'expérience en raison de la diversité des projets envisagés et des résultats obtenus. Elles sont au nombre de 3 : les C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina et de Faratsiho, et la C.R.A.M. de Soanindrariny. L'homogénéité de chacune d'elles sur le plan économique, le caractère dynamique et ouvert de leurs habitants constituaient des atouts incontestables pour la réussite de l'expérience, pour que les paysans puissent profiter des crédits accordés par le FIDES ou le budget provincial pour la promotion de l'agriculture et l'amélioration de leur niveau de vie. Reste à savoir si ces atouts étaient suffisants ou si, au contraire, des goulots d'étranglement n'ont pas empêché l'expérience d'aboutir.

I

L'ENCADREMENT DU PAYSANNAT

A. LA GENESE ET L'EVOLUTION DES STRUCTURES D'INTERVENTION AU NIVEAU DU PAYSANNAT

1. Les collectivités-témoins

La création des collectivités rurales est d'abord expérimentée dans le cadre des collectivités-témoins avant d'être généralisée à l'ensemble du territoire. Avec l'arrêté du 2 août 1948 naissent une trentaine de collectivités-témoins.

2ème plan	:	Production	:	7 026 000 000 F CFA	:	33 %
		Infrastructure	:	11 454 000 000 F CFA	:	53,9 %
		Social	:	2 778 000 000 F CFA	:	13,1 %

En cours d'exécution, la place accordée à la production est encore renforcée : 44,2 % pour 44,4 % à l'infrastructure et 17,4 % au social.

Source : Haut Commissariat général au Plan
3ème Plan quadriennal 1958-1962
I. Bilan de la période 1946-1956.

(3) P.V. de la séance de l'Assemblée provinciale de Tananarive du 5 avril 1949, cité par Michel Massiot dans : *L'administration publique à Madagascar*. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1971.

(4) On compte 105 C.A.R. en 1952 dans tout Madagascar, 125 l'année suivante. Le nombre des C.R.A.M. s'élève à 47 en 1958.

Dotées de subvention, elles doivent gérer leurs affaires intérieures et réaliser en particulier des travaux intéressant aussi bien l'économique que le social.

C'est ainsi qu'est créée, en avril 1949, la collectivité-témoin de Soanindrariny. Le canton étant spécialisé dans la culture du pommier, la collectivité projette de remettre en état les pépinières et de mettre en valeur un verger collectif de 60 hectares. Elle se propose aussi de procéder au reboisement d'une partie des terres du canton, tandis que, sur le plan social, elle envisage l'installation d'un terrain de sport, la construction d'une cantine scolaire... Le chef de district, chargé de la tutelle, conclut au bout de 6 mois d'expérience que « celle-ci a bien démarré. Elle ne réalise pas de choses étonnantes, mais elle travaille consciencieusement ; avec le temps et la persévérance, elle arrivera à des résultats intéressants » (5).

De toute façon, quels qu'aient été les résultats d'ensemble, l'administration estime que l'expérience doit être étendue à une échelle plus grande en raison de la nécessité d'un support à l'action de développement agricole. La participation active de la population autochtone est, en effet, considérée comme essentielle à la réalisation de cette tâche. D'où la création des collectivités autochtones rurales.

2. Les collectivités autochtones rurales

Instituées par l'arrêté du 7 juin 1950, elles sont dotées d'une personnalité morale et d'un budget propre. Le chef de district exerce certes sa tutelle sur la C.A.R., mais celle-ci est directement gérée par un conseil élu par les membres. Quant à son extension territoriale, elle correspond en général à celle d'un canton. La constitution d'une C.A.R. est loin d'être automatique : elle ne se crée que si les notables d'un canton en formulent la demande et que si cette demande est approuvée par le chef de district qui apprécie la capacité de gestion et le dynamisme de la population concernée.

Dans le Vakinankaratra, 3 projets de création de C.A.R. reçoivent l'approbation du chef de district : celle de Soanindrariny en janvier 1951, celle d'Ambohibary-Sambaina en juin 1953 et celle de Faratsiho en janvier 1954. La première s'étend à l'origine sur un seul quartier et n'englobe donc que moins du quart de la population du canton, celle qui s'occupe directement de la culture du pommier. Les deux autres englobent l'ensemble de leur canton. Ces trois C.A.R. jouissent chacune d'un budget assez substantiel, qui s'étoffe d'année en année. Les recettes les plus importantes proviennent des droits de marché et des taxes d'abattage, Soanindrariny et surtout Ambohibary-Sambaina sont des centres commerciaux importants et des zones de convergence des produits agricoles du Vakinankaratra. Faratsiho est moins favorisé dans ce domaine en raison de son éloignement de l'axe routier et ferroviaire Tananarive-Antsirabe.

(5) Rapport du chef de district d'Antsirabe en 1949. Service provincial de l'Agriculture de Tananarive (S.P.A.T. 989) A.R.D.M.

BUDGETS DES 3 C.A.R. ET C.R.A.M. jusqu'en 1956 (6)

	Soanindrariny	Ambohibary	Faratsiho
1951	728 213 F	—	—
1952	936 528 F	—	—
1953	1 546 000 F	984 000 F (2ème semestre)	—
1954	1 021 000 F	2 403 000 F	1 347 000 F
1955	1 876 000 F	2 670 000 F	1 383 000 F
1956	1 902 000 F	2 588 000 F	1 425 000 F

Ces ressources leur permettent de réaliser un programme d'activités tracées avant même leur création : des actions économiques et sociales, sans oublier les préoccupations administratives (état-civil, incitation des membres au paiement des impôts...). Les C.A.R. consacrent une part non négligeable de leurs dépenses aux réalisations économiques. Mais pour les projets nécessitant des crédits substantiels, dont son budget ne dispose pas, la C.A.R. peut recourir à des financements extérieurs. Elle peut contracter des emprunts et se transformer ainsi en C.R.A.M.

3. Les collectivités rurales autochtones modernisées

Les C.A.R. peuvent trouver un financement pour leur modernisation auprès de la Centrale d'équipement agricole et de modernisation du paysannat (C.E.A.M.P.), instituée avec le Conseil supérieur du paysannat en octobre 1951. Ces C.A.R. deviennent des C.R.A.M. après avoir signé une convention avec la C.E.A.M.P., leur permettant de contracter des emprunts à court terme (pour une campagne de production), et des prêts à moyen terme (pour l'achat de matériel de travail, l'aménagement du réseau d'irrigation, etc...). La modernisation de l'économie des C.R.A.M. touche à des domaines différents suivant la vocation économique de la région concernée. Certaines empruntent pour mener à bien des travaux d'hydraulique agricole et augmenter les surfaces destinées à la riziculture irriguée (C.R.A.M. de Firavahana dans l'Itasy par exemple), la C.R.A.M. de Brickaville, de son côté, signe une convention d'emprunt avec la C.E.A.M.P. pour permettre à ses membres d'intensifier la culture de la canne à sucre et satisfaire à la demande des Sucreries de la Côte Est. D'autres enfin, se consacrent à la promotion de l'élevage bovin et caprin, comme c'est le cas dans le pays antandroy et mahafaly (7). Une C.R.A.M. qui est parvenue à moderniser son économie et qui a fini de rembourser ses emprunts auprès de la C.E.A.M.P. redevient une C.A.R., qui devrait ainsi être la structure permanente d'encadrement du paysannat.

(6) Les C.A.R. du Vakinankaratra (S.P.A.T. 984 — S.P.A.T. 990-991) Cabinet civil D 694 (A.R.D.M.).

(7) Les différentes vocations des C.R.A.M., Cabinet civil D 694 (A.R.D.M.).

La C.A.R. de Soanindrariny devient C.R.A.M. en août 1952, quand elle signe une convention dans le but d'améliorer et d'étendre la culture du pommier et d'assurer la commercialisation des pommes. Celle d'Ambohibary projette aussi en 1954 d'emprunter auprès de la C.E.A.M.P. pour l'intensification de la culture irriguée, sa première activité. Mais même si son projet est accepté en 1955, la réalisation en est ajournée avec la création d'autres structures d'encadrement à cette date.

4. Les groupements de collectivités et les secteurs de paysannat

L'expérience des C.A.R. et des C.R.A.M. a montré qu'elle n'intéresse qu'un nombre restreint de cultivateurs et non les masses rurales : elle ne touche que les habitants des cantons qui ont pris l'initiative de se transformer en collectivités, ce qui ne fait guère que 10 % des paysans malgaches. Or, le relèvement rapide de l'économie exige, selon le Haut-commissaire Barges lui-même, que la masse, dans son ensemble, soit atteinte et encadrée (8). D'où la mise en place en 1956 des groupements de collectivités qui englobent toutes les C.A.R. et C.R.A.M. de chaque district et s'engagent dans des actions simples et peu onéreuses, menées plus en surface qu'en profondeur mais qui doivent assurer la formation économique et améliorer le niveau de vie des paysans le plus vite possible. Ces groupements doivent tracer les programmes de réalisations économiques, répartir les crédits et coordonner ces actions économiques au niveau du district dans son ensemble.

Une action économique en profondeur est par ailleurs menée au niveau des secteurs de paysannat, institués à partir de 1955. Ces secteurs, qui sont uniquement des structures techniques et non administratives, se proposent d'intervenir en utilisant un personnel d'encadrement en contact permanent avec la population. Leur domaine d'intervention est, par-là même, limité géographiquement, ainsi que le nombre de cultivateurs concernés.

Dans le Vakinankaratra, c'est dans le village d'Ambohibary (9) qu'est créé un secteur de paysannat. 27 cultivateurs pilotes y sont sélectionnés pour recevoir une aide matérielle sous forme d'engrais chimiques, de semences sélectionnées de riz et surtout des conseils sur les façons culturales. Les résultats qu'ils obtiennent, et que l'on espère probants, devraient inciter les autres agriculteurs à suivre leur exemple ; l'expérience ferait ainsi tâche d'huile, permettant la diffusion de façons culturales plus rationnelles.

Les structures créées pour l'encadrement du paysannat sont donc multipliées par les autorités coloniales, ce qui montre la difficulté de l'entreprise et le tâtonnement qui l'accompagne. Leur succès ou leur échec dépend en

(8) L'objectif des C.R.A.M. : Circulaire du Haut-commissaire aux chefs de province, 16 mars 1956. Cabinet civil D 694 (A.R.D.M.).

(9) Le terme de village est ici employé dans un sens précis : le village en tant que subdivision du quartier à l'intérieur du canton, donc en tant que structure administrative.

premier lieu de l'attitude de l'administration, de ses véritables objectifs et de la nature de ses interventions dans la création et le fonctionnement de ces institutions.

B. LES INTERVENTIONS DE L'ADMINISTRATION ET LEURS CONSEQUENCES

1. Le rôle du chef de district dans la tutelle des collectivités

L'objectif principal de la rénovation des collectivités traditionnelles est de confier des responsabilités administratives aux populations pour qu'elles puissent commencer l'apprentissage de la gestion de leurs affaires intérieures. Mais les C.A.R. et les C.R.A.M. doivent aussi constituer, aux yeux de l'administration, des structures lui permettant de contrôler politiquement les masses rurales. Cet objectif prend toute son importance dans la mesure où l'administration veut reprendre le contrôle de ces masses, qui s'est quelque peu relâché après la guerre, avec l'abolition de l'indigénat, du travail forcé et surtout avec la diffusion des idées nationalistes jusque dans les campagnes. Il en a résulté une diminution de l'influence sociale des notables acquis à la cause coloniale, suivie d'une baisse de la rentrée des impôts et de l'aggravation du problème de la main-d'œuvre aussi bien sur les chantiers publics que sur les plantations des colons. Après l'insurrection de 1947 et la répression sévère qui l'a suivie, « l'ordre » est rétabli dans les campagnes, surtout par le biais de ces collectivités.

Ceci est possible du fait que comme dans le *fokonolona* colonial traditionnel, la tutelle de ces collectivités appartient au chef de district. C'est « à lui que revient et doit revenir la conduite de l'ensemble de l'affaire » pense la Direction des Affaires politiques (10) puisqu'elle considère les Malgaches comme insuffisamment mûrs face à la complexité des rouages d'une administration, habitués qu'ils étaient jusque-là à obéir et non à prendre des initiatives. Tout passe donc par le chef de district : la décision de la création de la collectivité, le choix définitif des membres de son conseil, l'approbation du programme de ses activités, la gestion des fonds et le contrôle de leur utilisation. Il doit surtout veiller à la régularité des opérations financières. Pour mener à bien ces lourdes responsabilités, le chef de district doit avoir un contact direct avec la population tout entière, et non avec les membres du Conseil seulement, son action doit être constante et personnelle, selon les directives des chefs de province (11). C'est à lui de créer un climat moral et politique susceptible de recueillir l'adhésion des membres de la collectivité. Son rôle est donc décisif dans la conduite de l'opération, dans le succès ou l'échec de l'expérience. De sa volonté, de sa personnalité peut dépendre l'issue

(10) Tournée de l'adjoint du directeur des Affaires politiques à Miarinarivo en 1954, D 694 (A.R.D.M.).

(11) Exposé du chef de la province de Tananarive à la commission administrative provinciale au paysannat du 29 avril 1954, S.P.A.T. 986.

de celle-ci. Mais cette omniprésence du chef de district ne contribue-t-elle pas dès le départ à fausser l'expérience ?

2. L'exercice de cette tutelle et ses conséquences

La tutelle du chef de district s'exerce dès la création de la collectivité, lors des élections des membres du conseil. Et les élus ne peuvent entrer en fonction que lorsqu'ils sont approuvés par le chef de district.

C'est ainsi qu'à Soanindrariny et à Ambohibary-Sambaina le chef de district assiste en personne à l'élection des membres du conseil. Plus que de véritables élections, il s'agit de *latsa-bato* en plein air : les candidats s'alignent devant les électeurs – tous les habitants adultes de la future collectivité – qui doivent déposer des cailloux devant les candidats de leur choix : simple simulacre d'élection auquel les habitants sont obligés de participer et où le pourcentage d'abstention est très faible. Les votants s'acquittent de leur devoir en présence de l'autorité coloniale, comme s'il s'agit d'une tâche forcée. Dans l'ambiance politique de terreur et d'intimidation qui règne dans les campagnes en général et dans le Vakinankaratra en particulier, après l'insurrection de 1947, de tels procédés ne peuvent que conduire à l'élection de notables dévoués à l'administration coloniale. A Ambohibary-Sambaina par exemple, le *latsa-bato* du 22 juillet 1953 amène à la tête de la C.A.R. un ancien combattant, de riches propriétaires fonciers, un employé de l'administration. Certains parmi eux sont connus pour les méthodes coercitives qu'ils ont utilisées et les abus qu'ils ont commis pendant la guerre, du temps de l'Office du riz. D'autres ont dénoncé les membres du M.D.R.M. auprès de l'administration au lendemain de l'insurrection ; bref la C.A.R. est dirigée par des personnalités acquises à la cause de l'administration coloniale. Se trouvent, par contre, écartés non seulement les nationalistes membres ou sympathisants du M.D.R.M. mais encore tous les « évolués » (12) du canton, pleins de bonne volonté, et capables de diriger efficacement la C.A.R. mais qui ne montrent pas suffisamment de zèle en faveur de l'administration. Ceci est grave pour une région qui, après la guerre, s'est distinguée par la vigueur de son opposition au régime colonial et la force de sa section M.D.R.M. : la mise à l'écart de ces personnalités neutres ou influentes auprès des populations entraîne la défiance voire même une opposition sourde et une désaffection de la population vis-à-vis de la collectivité.

Pour la masse de la population, la création de cette dernière ne change guère la situation qui était la même pendant la guerre : ce sont toujours les mêmes personnages, favorables à l'administration coloniale, qui sont en place. Ce sont ces mêmes notables qui continuent à les presser de payer les impôts. Il est vrai, en outre, que les réquisitions, les prestations, tellement impopulaires, sont abolies en 1946, mais il reste les travaux de *fokonolona*, pour la réfec-

(12) Selon la terminologie coloniale que l'on trouve en particulier dans les monographies de canton et de district, les « évolués » sont les habitants qui ont un certain degré d'instruction et qui, souvent, sont soit des commerçants ou des artisans, soit de gros propriétaires terriens.

tion des routes traversant le domaine de la collectivité notamment, pour l'entretien des digues et des canaux d'irrigation... La population ne s'acquitte de ces travaux qu'avec réticence, travaux que ne cessent de dénoncer les journaux nationalistes. Pour elle, ce ne sont que des formes de la reprise du travail obligatoire et elle ne comprend pas qu'après les mesures prises en 1946, ces pratiques soient encore en vigueur. En outre, le terme même de *fokonolona* représente une idée de crainte, d'ennuis personnels et non pas du tout celle d'une structure destinée à servir les intérêts de ses membres. Cette idée que la population se fait souvent de la collectivité semble d'ailleurs souvent confirmée par les abus commis par ces notables bien trop habitués aux méthodes fortes contre les habitants. Bref, du côté des responsables locaux comme chez les masses rurales, l'objectif et le sens même de la réforme des collectivités ne sont guère compris, du moins pendant un certain temps, tant il est vrai que le changement d'habitudes relevant de l'arbitraire et de même l'idée fortement ancrée chez la population que l'administration n'est là que pour la brimer ne peut évoluer que lorsqu'elle aura vu les résultats tangibles de l'expérience des collectivités. Le chef de district d'Antsirabe reconnaît d'ailleurs lui-même qu'« il faudra beaucoup de temps et de patience pour assurer la réussite morale et la prospérité de la C.A.R. » (13).

Quant à l'attitude des membres du conseil de la collectivité — élus dans les conditions que nous connaissons — devant leurs responsabilités, elle dénote d'une part la soumission servile de certains dirigeants « qui s'accommodent bien de la tutelle de l'administration » (14), et d'autre part l'inaction des autres, qui sont de « braves gens falots manquant d'initiative et d'élan réalisateur ». Quand on pense que la population du Vakinankaratra se distingue, comme celle de l'Imerina en général, par son caractère dynamique et ouvert aux nouveautés, on conçoit aisément la nécessité où se trouvent bien des chefs de district d'autres régions d'épauler en permanence les membres du conseil de la collectivité, pour la tenue de la comptabilité ou la rédaction des procès-verbaux de réunions. Certaines C.A.R. et C.R.A.M., notamment dans le Sud et le Sud-Est, ont même dû être abolies purement et simplement. Ce n'est pas le cas pour celles du Vakinankaratra et de l'Imerina en général, où l'ingérence trop poussée du chef de district dans les affaires des collectivités semble plutôt mal supportée par l'ensemble de la population et constitue souvent plus un frein à la bonne marche des activités qu'un catalyseur. Il est cependant incontestable que cette tutelle du chef de district est indispensable, elle est seulement trop lourde en diverses occasions. Malgré cette pesanteur de l'intervention de l'administration dans les affaires des collectivités, on constate que celles-ci ont tenté des expériences intéressantes sur le plan économique et social.

(13) La collectivité-témoin de Soanindrariny en 1950, S.P.A.T. 984.

(14) *Idem.*

II

L'ACTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES COLLECTIVITES

L'objectif assigné à ces collectivités par la politique coloniale est avant tout d'ordre économique et, dans une moindre mesure, social. En effet, leur création en 1949-1950 et surtout l'orientation de leur action à partir de 1951 dans le cadre du second plan quadriennal répondent à la nécessité de trouver un support adapté à l'évolution de la population rurale pour relancer l'économie agricole et faire participer les Malgaches au maximum à l'entreprise envisagée. L'intensification de la production agricole étant donc l'objectif principal, il n'est pas étonnant que la majorité des capitaux dans le cadre du Plan et la plus grande partie des dépenses de chaque collectivité soient consacrées au secteur agricole.

A. LES COLLECTIVITES ET LEURS INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

L'action répond à plusieurs préoccupations et s'effectue dans différents domaines suivant la situation économique et le milieu physique propre à chaque collectivité.

1. La C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina et la riziculture

Dans la plaine d'Ambohibary-Sambaina où l'économie repose sur la riziculture irriguée pratiquée dans une plaine alluviale de près de 3 000 ha (15), l'après-guerre se caractérise par une croissance démographique galopante. Cela pose dès le début des années 1950 le problème de l'équilibre entre la production rizicole et la consommation.

Evolution de la population dans la C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina et de sa densité (16) :

	1950	1954	1956	1958
Population totale.	12 500	15 039	17 523	18 800
Densité	43 h/km ²	48,9 h/km ²	57 h/km ²	59 h/km ²

La situation s'avère particulièrement précaire surtout dans la plaine proprement dite où les densités de population sont plus élevées que dans les Pré-anakaratra où elles demeurent nettement plus faibles car propices seulement aux cultures sèches.

Cette augmentation rapide de la population est due moins à une hausse de la natalité qu'à une baisse spectaculaire de la mortalité, surtout infantile, obtenue grâce aux efforts entrepris dans le domaine de la santé. La poussée démographique entraîne la baisse de la production moyenne par tête d'habitant par an, qui passe de 282 kg/h en 1953 à 210,2 kg/h et à 192 kg/h en 1958. Si la consommation moyenne de riz est de 600 g par jour, soit près de 216 kg par

(15) Cf. L'étude de Bonnemaison sur Tsarahorenana. *Etudes rurales*, ORS-TOM — janvier-septembre 1970.

(16) Monographies du district d'Antsirabe, 1950-1954-1956-1958.

an par habitant, on se rend compte qu'avant la fin de la décennie, la production rizicole de la plaine ne suffit plus à la consommation de ses habitants (17).

Devant cette situation, prévue dès le lendemain de la guerre, l'action économique vise en premier lieu à intensifier la production par l'amélioration des méthodes culturales, l'augmentation des surfaces rizicoles étant pratiquement impossible : toutes les terres irrigables sont aménagées. La ventilation des dépenses de la C.A.R. montre l'importance accordée aux préoccupations économiques (18).

	1954		1955		1957	
	Montant global	Pourcentage	Montant global	Pourcentage	Montant global	Pourcentage
Dépenses d'ordre administratif	328 000	13,7	364 400	13	365 186	10,4
Dépenses d'ordre économique	1 970 000	82	2 150 000	81	2 270 133	64,5
Dépenses d'ordre social	32 000	1,3	79 000	3,5	796 000	22,5
Dépenses accidentelles	73 000	3	79 000	3,5	78 000	2,6

Les dépenses d'ordre économique occupent donc une place prépondérante dans le budget de la C.A.R. Le pourcentage plus faible en 1957 n'est pas à attribuer à une diminution de l'intérêt porté aux investissements de cet ordre — ceux-ci augmentent d'ailleurs en valeur absolue — mais au fait que l'action économique des C.A.R. est doublée à partir de 1956 par celle du groupement de collectivités et du secteur de paysannat.

L'action de la collectivité consiste d'une part à donner une impulsion à l'intensification de l'agriculture et d'autre part à participer directement aux activités agricoles en créant des pépinières et un verger collectif.

La hausse du rendement de la riziculture irriguée est recherchée d'abord par l'utilisation d'engrais et de fumier. La C.A.R. travaillant en collaboration avec le Service provincial de l'Agriculture de Tananarive cède les engrais chimiques (NPK, sulfate d'ammoniaque...) aux paysans à des prix modiques pour encourager leur utilisation. L'association agriculture-élevage est aussi vulgarisée pour permettre aux riziculteurs de s'habituer à l'utilisation de la fumure. D'où l'encouragement apporté à l'amélioration de l'élevage bovin et porcin par l'incitation à la construction d'étables fumières et de porcheries modèles. A partir

(17) La production rizicole subit certaines variations certes, ce qui peut fausser le résultat précis de ce rapport mais le sens général de l'évolution est la diminution relative de la production rizicole par rapport à la hausse générale de la population.

(18) Comptabilité de la C.A.R. d'Ambohibary-Sambaina (Archives du firaisana de cette même localité).

de 1956, l'action commencée dans le cadre de la C.A.R. est poursuivie par le groupement de collectivités du Vakinankaratra, qui accorde des primes pour ces constructions. En outre, le Service provincial de l'Agriculture s'efforce de diffuser de nouvelles variétés de riz mieux adaptées aux conditions de la région. Pour les cultures sèches, l'effort vise à répandre les variétés étrangères de pommes de terre — autre culture importante de la région d'Ambohibary — pour remplacer les variétés traditionnelles plus vulnérables aux maladies.

L'utilisation de l'outillage agricole est aussi encouragée. La C.A.R. le diffuse en achetant sur son budget une charrette, 4 bœufs de trait ainsi que 2 charrues brabant double et 4 herse, tout cela devant servir d'exemple auprès des particuliers et pouvant être loués à ceux-ci lors de la période des grands travaux agricoles.

En outre, l'augmentation de la production rizicole peut être obtenue par une meilleure maîtrise de l'eau dans la plaine, donc par une amélioration du système d'irrigation et de drainage. L'irrigation est connue depuis la fin du XIX^{ème} siècle le réseau est complété à la fin des années 1930 grâce aux emprunts publics contractés après la crise. Au lendemain de la seconde guerre, le système de canalisation est vétuste et ne permet pas d'éviter l'inondation des zones basses pendant une partie de l'année. L'amélioration du réseau hydraulique de la plaine était déjà au programme du régime vichyste sans que rien n'ait pu être réalisé. De plus, avec le plan décennal d'après la guerre, le creusement d'un canal à l'ouest de la plaine et le déroctage du seuil rocheux de Baralahy par lequel l'Ilempona quitte la plaine étaient envisagés. Mais seul est effectué, en 1955-1956, le creusement d'un canal de 5 km à l'ouest, et grâce à l'effort de la collectivité et non aux crédits FIDES, l'aménagement de la plaine n'ayant pas été jugé prioritaire par les autorités administratives. Et l'extension des surfaces consacrées à la riziculture irriguée n'est guère notable.

Pendant le groupement de collectivité et le secteur de paysannat continuent leurs actions d'intensification agricole dans la plaine : le secteur applique pour ses cultivateurs-pilotes un assolement quadriennal, l'utilisation intensive d'engrais et de fumier ainsi que la diffusion des charrues et des herse (19). Ainsi se combinent l'action diffuse au niveau de la C.A.R. et du G.C. et l'action profonde mais limitée à un petit nombre de paysans-pilotes qui devraient servir de modèle, le but étant l'augmentation de la production rizicole surtout. L'objectif est quelque peu différent à Soanindrariny.

2. La C.A.R.-C.R.A.M. de Soanindrariny et l'arboriculture

La collectivité de Soanindrariny, située dans l'ouest du Vakinankaratra, présente une triple originalité. D'abord, elle est parmi les plus anciennes collectivités de Madagascar puisqu'elle a servi à l'expérience de rénovation du *fokonolona* en devenant collectivité-témoin en 1949. Elle bénéficie donc d'une certaine avance par rapport aux autres. Ensuite, contrairement à la plupart des collectivités des Hautes terres qui se consacrent en général aux cultures vivrières, celle de Soanindrariny se spécialise dans l'arboriculture. Enfin, si les

(19) Les secteurs de paysannat du Vakinankaratra, S.P.A.T. 991.

collectivités visent toutes à l'amélioration de la production uniquement, Soanindrariny par contre avait un but plus ambitieux : non seulement développer la culture du pommier mais encore organiser la commercialisation de la production.

En effet, le Vakinankaratra en général, au climat tropical de montagne, et la région de Soanindrariny en particulier produit en abondance des fruits tempérés, des pommes surtout, même si les façons culturales sont rudimentaires (20). Les techniciens de l'agriculture parlaient de cueillette et non d'arboriculture, l'introduction de techniques appropriées devant permettre d'améliorer la production en quantité et en qualité. En outre, la commercialisation des pommes s'avérait particulièrement désavantageuse pour les producteurs et n'enrichissait que la pléthore d'intermédiaires. Avant l'intervention de la C.A.R., le cours moyen des pommes au marché de Soanindrariny était de 2 F/kg : 1 à 2 F pour les pommes tout venant et 4 F/kg pour les pommes triées. Ces mêmes produits étaient achetés par les consommateurs entre 15 et 20 F le kg au marché d'Analakely à Tananarive, soit en moyenne entre 7 et 10 fois le prix au producteur. Tout aussi défectueuses sont les conditions de transport ; quant au triage et au conditionnement, ils sont pratiquement inexistantes. L'organisation de la commercialisation des pommes semblait donc justifiée d'autant plus que les débouchés ne manquaient pas, avec les progrès de l'urbanisation, surtout l'augmentation rapide de la population de la capitale, qui se trouve à environ 170 km de Soanindrariny. La création d'une véritable arboriculture fruitière, ainsi que la commercialisation de la production sont donc les deux objectifs principaux de la collectivité de Soanindrariny à partir de 1949.

Jusqu'en 1951, quand elle se transforme en C.R.A.M., la collectivité s'est proposée d'améliorer et d'accroître la culture du pommier. Elle se lance dans la création de pépinières, travaillant pour la cession de plants aux particuliers et dans la constitution d'un verger collectif qui devait être un verger pilote servant de modèle aux cultivateurs. Les techniciens pratiquent aussi le recépage, la désinsectisation des arbres. L'action de la collectivité est complétée par le reboisement en conifères des terrains défavorables à l'arboriculture. En outre, la C.A.R. s'efforce d'étendre la culture de variétés nouvelles de pommes de terre. Cependant de telles activités ne pouvaient donner de résultats qu'au bout de plusieurs années. En outre, les investissements nécessaires ne peuvent être financés par le seul budget de la C.A.R. Aussi le Conseil de la C.A.R. — approuvé par le chef de district d'Antsirabe — décide-t-il de passer une convention d'emprunt avec la C.E.A.M.P. en août 1952, se transformant ainsi en C.R.A.M.

(20) On estime à 257 000 pieds les pommiers du Vakinankaratra en 1950, dont 166 400 à Soanindrariny
50 000 à Antanifotsy
20 000 à Ambohimiarivo.

La production totale de pommes étant de 11 093 t, Soanindrariny en fournit 6 858 t.

La convention prévoit un emprunt de 6,7 millions de francs CFA, à rembourser sur 10 ans avec un intérêt de 5 %, comme pour tous les prêts effectués par la C.E.A.M.P. (21). Cette somme est à répartir entre les frais de faisance valoir (1,5 million de francs), l'achat de matériel (entretien et taille des arbres, pulvérisation, calibrage... achat de divers véhicules pour 3 millions environ) ; le reste est utilisé pour la construction de magasins de stockage et l'entretien des routes. Les investissements doivent permettre d'agrandir le verger collectif qui serait porté à 60 ha au bout de 3 ans. Chaque membre de la collectivité doit planter 20 pommiers. Enfin, le reboisement en conifères doit s'étendre sur 40 ha au bout de 5 ans. La section vente de la production fait l'objet d'un financement spécial. Pour la campagne 1952-1953, la première après la signature de la convention, la collectivité doit commercialiser 1 000 tonnes de pommes (soit un peu moins du sixième de la production totale de la région), que les membres s'engagent à livrer. Quant à la collectivité, elle doit acheter cette production dans les conditions les plus favorables et les plus avantageuses pour ses membres. Ces derniers se verraient répartir les bénéfices de l'opération au prorata de leurs livraisons (22). Bref, la C.R.A.M. se propose d'améliorer le rendement et la qualité de la production, de conditionner et de commercialiser celle-ci. Le Conseil de la collectivité a donc vu grand. L'entreprise est hardie et considérée, dans l'ensemble de l'expérience d'encadrement du paysan, comme un modèle. Il n'en reste pas moins qu'elle présente certains risques, notamment en ce qui concerne le remboursement de l'emprunt puisque celui-ci commence dès 1953, alors que le verger collectif n'est pas encore productif. Et les résultats de cette politique trop ambitieuse pour les structures de l'économie, l'état d'esprit de la masse rurale, ne manquent pas d'être inquiétants dès le début de l'expérience. La collectivité de Faratsiho s'est montrée quant à elle, nettement plus modeste, et peut-être plus réaliste, quant à ses objectifs.

3. La C.A.R. de Faratsiho

Elle n'est constituée que tardivement d'abord, ne fonctionnant qu'à partir de 1954. En outre, nettement moins peuplée que les deux autres, et située loin des grands courants d'échanges, la C.A.R. de Faratsiho se trouve défavorisée pour l'évacuation de ses produits. Le montant de son budget même s'en ressent, comme le montre le tableau ci-dessus. En effet, les recettes de ces collectivités étant surtout constituées par les droits de marché, celles de Faratsiho ne peuvent être suffisantes pour lui permettre d'entreprendre des activités économiques d'importance.

(21) Ce montant de l'emprunt se situe dans la moyenne des emprunts effectués par les différentes C.R.A.M. Cf. le dossier sur les C.R.A.M. du Cabinet civil D 694.

(22) Convention de la C.R.A.M. de Soanindrariny avec la C.E.A.M.P. et convention interne (S.P.A.T. 990).

L'objectif de la C.A.R., lors de sa création, était de développer et d'intensifier la riziculture d'une part, et de généraliser l'utilisation de la charrue dans la région d'autre part. En outre, d'autres domaines d'intervention du Service de l'Agriculture étaient prévus : l'achat en gros d'engrais chimiques à céder à prix modique aux cultivateurs, l'encouragement de la diffusion des étables fumières et des porcheries modèles. Cependant contrairement aux deux autres collectivités, celle de Faratsiho a été délaissée par les services techniques, d'où l'insuffisance de l'encadrement : problème courant dans les collectivités en général, mais peu ressenti à Ambohibary-Sambaina et à Soanindrariny. De plus, si ces deux collectivités ont été secondées par un secteur de paysannat, ce n'est pas le cas de Faratsiho, où les méthodes culturelles modernes ne peuvent donc guère s'implanter. Faratsiho fournit ainsi l'exemple de la collectivité peu dynamique, peu pénétrée par les innovations sans que l'on puisse en attribuer la responsabilité à l'état d'esprit de ses membres. La réussite ou l'échec d'une expérience de collectivité dépend de facteurs innombrables et complexes comme le montrent les résultats obtenus dans celles du Vakinankaratra. Les résultats à Ambohibary-Sambaina et à Soanindrariny sont les plus significatifs.

B. LES COLLECTIVITES ET LES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LEUR ACTION

La question qui se pose est de savoir si les résultats obtenus sont à la mesure des efforts financiers du budget propre de la collectivité et des emprunts contractés auprès de la C.E.A.M.P., pour Soanindrariny. Les réalisations économiques de ces structures d'encadrement du paysannat se sont-elles traduites par une amélioration de la productivité ? Et finalement ont-elles contribué à élever le niveau de vie des producteurs, objectif de l'opération ?

1. Les réalisations dans le domaine de l'infrastructure

Les collectivités du Vakinankaratra ont laissé des réalisations durables dans la mesure où chacune s'est lancée dans la construction de divers bâtiments administratifs ou d'intérêt social : marchés, logements d'instituteurs ou de techniciens de l'agriculture, écoles, maternité, centres de nivaquinisation, magasins de stockage de produits... En outre, un point positif pour ces collectivités est qu'elles ont toujours correctement entretenu les routes et chemins vicinaux, permettant ainsi d'évacuer la production vers les grands centres de consommation. Mais cela ne s'est pas fait sans réticence de la part des membres, nous l'avons vu. Finalement, à Soanindrariny et à Ambohibary-Sambaina, force a été, pour le conseil et le chef de district d'Antsirabe, de prélever des fonds sur le budget de la collectivité pour l'entretien des routes, travail long et ingrat pour lequel le paysan, exploité de manière éhontée par les innombrables commerçants qui achètent sur place leur paddy ou leurs pommes, ne se sent pas directement concerné. Par contre, l'entretien des digues et du réseau de canaux s'est fait sans heurts, les producteurs étant conscients de l'intérêt que présentent ces travaux pour leurs cultures. En outre, le creusement de nouveaux canaux a permis une meilleure maîtrise de l'eau dans la plaine d'Am-

bohibary, même si le système est encore loin d'être au point à la fin des années 1950. Mais enfin, concernant l'infrastructure, il est incontestable que les collectivités ont laissé des réalisations concrètes et souvent durables.

2. La rénovation des méthodes culturales et l'amélioration de la productivité

Dans ce domaine, les résultats sont moins palpables d'autant plus que la période de fonctionnement des collectivités n'a duré que quelques années, bien insuffisantes pour modifier et encore plus transformer les méthodes culturales traditionnelles.

Le lancement de variétés nouvelles de riz (*rojo fotsy* et *vary lava*) rencontre un certain succès auprès des paysans d'Ambohibary-Sambaina. Mais l'expérience ne se généralise que lentement jusqu'en 1958, sur une production totale de paddy de 3 956 t, moins du quart provient de ces variétés. Quant à l'utilisation des engrais par les cultivateurs, lancée par le groupement de collectivités du Vakinankaratra, elle reste stationnaire et même un peu en baisse (23).

Tonnage d'engrais reçu par le G.C. et tonnage placé auprès des cultivateurs entre 1956 et 1958

TONNAGE REÇU		TONNAGE PLACE	
Campagne 1956-1957	Campagne 1957-1958	Campagne 1956-1957	Campagne 1957-1958
379,1 t	273 t	371,6 t	270 t

Cette situation est due moins à l'imperméabilité des riziculteurs du Vakinankaratra, comme certains l'ont affirmé à l'époque, qu'à la cherté de ces engrais, même subventionnés par le budget provincial ou celui du groupement. Pour les mêmes raisons, la construction d'étables fumières et de porcheries modèles accuse un certain retard par rapport aux prévisions du chef de district.

Il en résulte une stagnation du rendement de la riziculture dans la plaine d'Ambohibary.

1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1,9 t	2 t	2 t	1,8 t	2,07 t	2,3 t	1,9 t

Les écarts de rendement en 1958 et en 1959 résultent, pour la première année, de bonnes conditions climatiques, alors que 1959 est une année de baisse générale de la production dans tout le pays à cause des cyclones de 1959 et des inondations qu'ils ont provoquées. Cette stagnation de rendement est d'autant plus grave que la population, nous l'avons vu, ne cesse d'augmenter, ce qui abaisse d'autant la moyenne de la production par habitant.

(23) Monographie du district d'Antsirabe en 1958. Comparée à la consommation d'engrais des autres groupements de collectivités de l'Imerina, celle d'Antsirabe est plutôt faible.

Pourtant l'application systématique de méthodes culturales modernes par les cultivateurs-pilotes du secteur de paysannat d'Ambohibary entraîne une élévation incontestable du rendement : 4 t de paddy à l'hectare, au lieu de 2,9 pour les rizières traditionnelles avec fumure. Cependant cette performance ne peut être atteinte par la masse des riziculteurs et l'exemple de ces cultivateurs-pilotes ne peut être suivi à cause de la cherté des façons culturales. Le crédit de Madagascar effectuée, à partir de 1956, des prêts à court et à moyen terme aux cultivateurs. Mais peu nombreux sont ceux qui osent s'endetter pour améliorer leur production. Pour le paysan du Vakinankaratra, le recours à l'emprunt ne s'effectue que dans des circonstances précises : décès, *famadihana* ou parfois paiement des salaires des ouvriers agricoles éventuels (24). Le créancier est alors soit le commerçant ou le collecteur, soit certains fonctionnaires du village. Le praticien de l'usure constituant une règle générale, peu de cultivateurs pensent à contracter un emprunt pour investir dans la production. Le risque de ne pouvoir restituer les sommes empruntées est trop grand pour eux, d'autant qu'ils ignorent la notion de comptabilité dans leur grande masse.

Toutes ces difficultés expliquent les résultats mitigés des efforts d'encadrement des riziculteurs d'Ambohibary-Sambaina. Le rendement rizicole augmente faiblement dans les années 1960, trop peu pour compenser la poussée démographique.

Pour Soanindrariny, le fonctionnement de la collectivité présente un enjeu plus important dans la mesure où elle a contracté des emprunts auprès de la C.E.A.M.P. Au départ, il semble que toutes les chances étaient du côté de la collectivité : dynamisme du président, producteurs apparemment prêts à tenter l'expérience. Le chef du district d'Antsirabe était optimiste quant à l'avenir de cette collectivité qui devait jouer le rôle de modèle pour les autres. Effectivement, la plantation de pommiers, l'entretien de ceux qui existent déjà se poursuivent activement à partir de 1949. Petit à petit, grâce à l'encadrement des techniciens, les planteurs s'initient à la pratique d'une véritable arboriculture. La culture s'étend en outre à d'autres arbres fruitiers tempérés. Les pépinières et le verger collectif progressent, quoique à un rythme inférieur au rythme prévu par les objectifs initiaux. Les résultats sont donc incontestables en matière d'éducation des cultivateurs pour les soins à prodiguer aux arbres. La production de pommes augmente aussi, et débouche, dès la fin des années 1950 sur une surproduction à cause de l'échec de la commercialisation par la collectivité et l'étroitesse des marchés.

3. L'échec des tentatives de commercialisation

En effet, les résultats dans ce domaine s'avèrent décevants. Sur les 1 000 tonnes de pommes prévues pour être commercialisées par la C.R.A.M., seules

(24) L'emploi d'une main-d'œuvre locale ou provenant du pays betsileo est pratique courante, car contrairement aux autres régions où, dans les années 1950 l'économie monétaire n'est pas encore bien implantée, le système de l'entraide a disparu.

86 tonnes en 1953 et 84 en 1954 l'ont été les membres de la collectivité n'ayant pas tenu leurs engagements. Malgré les prix pratiqués par la C.R.A.M., considérés comme intéressants (5,5 F le kg), les producteurs ont continué à vendre aux collecteurs habituels. Ces derniers se sont contentés d'augmenter temporairement les prix qu'ils offrent ; et vu leur emprise sur la commercialisation des produits en général, ils ne pouvaient que gagner cette bataille de la concurrence, avec un organisme nouveau encore peu entraîné aux opérations commerciales, et derrière lequel se profilent les notables et l'administration coloniale. Ceux-ci n'ont pas suffisamment sensibilisé la population sur les avantages qu'elle pourrait retirer de la collectivité ; et de ce fait, la masse ne souhaite avoir que le minimum possible de relations avec cette structure dont elle ne comprend pas la raison d'être ni l'intérêt. Vu cet état d'esprit de la population, habituée aux pratiques vexatoires et aux abus de l'administration subalterne, il est évident que cette prise en mains de la commercialisation de la production était trop précoce pour réussir. L'omniprésence du chef de district considérée par les pouvoirs centraux comme indispensable au succès de l'expérience constitue donc en réalité une entrave sérieuse pour celle-ci.

Du fait que les cultivateurs ne livrent pas leur production à la C.R.A.M., il en résulte que les ventes couvrent à peine les frais généraux et les intérêts des emprunts. En 1955, la C.R.A.M. ne pouvant plus faire face à ses échéances, la province de Tananarive se voit dans l'obligation de lui avancer de quoi rembourser les emprunts à court terme. Le paiement des emprunts à moyen terme doit aussi être étalé dans le temps. Vis-à-vis de la C.E.A.M.P., dont la C.R.A.M. a remboursé son emprunt à court terme, elle doit par contre 731 733 F à la province, remboursables en 8 annuités. Il lui reste l'emprunt à moyen terme de 1 430 256 F qu'elle doit rendre en 7 annuités.

• Nous avons vu la principale raison de cet échec de la commercialisation, dû à la difficulté de trouver un personnel dévoué et surtout intègre suivant le chef de district d'Antsirabe. En fait, la collectivité a voulu se substituer au secteur privé pour la commercialisation des pommes, alors que commerçants et collecteurs font partie aussi de la C.R.A.M. et que ce sont des hommes d'affaires expérimentés, financièrement aisés, gros propriétaires fonciers investissant leurs bénéfices dans la construction de maisons à Antsirabe. Certains viennent d'Antsirabe ou de Tananarive mais, de manière générale, leur emprise sur la région est telle que l'administration ne peut imposer de haut et en peu de temps une structure commerciale nouvelle que les producteurs ne pouvaient du reste, accepter sans en constater au préalable des résultats tangibles pour eux.

Remarquons que cet échec de la commercialisation de produits entrepris par la C.R.A.M. de Soanindrariny n'est pas unique. Celle de Bemaneviky, dans le Sambirano, s'est aussi proposée de collecter et commercialiser les produits

(25) La C.R.A.M. de Soanindrariny 1952 à 1956, S.P.A.T. 986.

d'exportation, pour soustraire les producteurs à l'exploitation par les collecteurs indiens. Mais là aussi, l'opération échoue (26). Ceci montre bien la difficulté d'extirper les néfastes structures commerciales datant du début de la colonisation, structures dominées par une pléthore d'intermédiaires peu scrupuleux, en général d'origine chinoise ou pakistanaise sur la côte, et malgache en Imerina, et collaborant étroitement avec les grandes compagnies d'import-export comme la Lyonnaise et la Marseillaise. Les chefs de district ne réagissent souvent que mollement devant ces maisons de commerce puissantes. Le cas de celui de Befandriana-Sud — cité par Paul Ottino — qui est « parvenu avec des moyens limités à surmonter les obstacles et à soustraire le marché de l'arachide aux traitants pakistanaïses » est un cas isolé. « Lorsque de telles initiatives ont été entreprises, elles n'ont jamais été soutenues d'une manière résolue » (27).

Finalement, Soanindrariny a été doté d'un secteur de paysannat, comme nous l'avons vu, en 1956, pour des raisons politiques avouées : montrer aux paysans que l'administration s'intéresse à eux et essaie de résoudre leurs problèmes et les détourner ainsi de la propagande des partis politiques nationalistes si actifs à partir de 1955-1956 (28). Mais concernant les actions purement économiques, l'administration semble découragée par les résultats décevants de la C.R.A.M. La population, pauvre, sans ressources financières ne cherche pas à améliorer sa situation. Les cultivateurs sont difficiles à atteindre. C'est la région la plus impénétrable à l'idée d'amélioration du bien-être de l'individu » (28).

4. Les répercussions sociales de l'action des collectivités

Sur le plan social, les résultats sont facilement perceptibles par l'absence même d'une promotion sociale quelconque des masses rurales. Si on observe dans les C.A.R. un recul général de la mortalité, on ne perçoit guère d'augmentation de niveau de vie, au contraire. L'évaluation approximative et moyenne des budgets familiaux établis dans le district d'Antsirabe fait ressortir les chiffres suivants pour 1956 (29).

	Recettes	Dépenses	Economie
Paysan riche	1 77 000 F	94 500 F	32 500 F
Paysan moyen.	74 200 F	64 500 F	9 700 F
Petit paysan	40 000 F	35 300 F	4 700 F
Manœuvre agricole	27 600 F	25 200 F	2 400 F

Le problème est qu'il est hasardeux d'établir des comparaisons entre les chiffres d'années différentes d'une part et entre ceux donnés pour deux dis-

(26) La C.R.A.M. de Bemaneviky, Cabinet civil D 694.

(27) Ottino (P.) *Les économies paysannes du Bas-Mangoky*, Berger-Levrault 1963, p. 193.

(28) Monographie du district d'Antsirabe, 1956.

(29) Monographie du district d'Antsirabe, 1956.

tricts pour une même année. Il s'agit plus d'ordre de grandeur que de chiffres précis dont on ne peut contester la valeur, les enquêtes ayant été effectuées avec plus ou moins de sérieux par les chefs de canton.

A titre d'information, il serait peut-être intéressant de mentionner les résultats de l'enquête sur les budgets et l'alimentation des ménages ruraux en 1962 par l'I.N.S.E.E. : la capacité de financement d'un agriculteur traditionnel (moyenne pour Madagascar) est de 442 F par an. Celle d'un agriculteur de la province de Tananarive est de 1 006 F par an.

Ce qui est incontestable c'est que les structures sociales des collectivités du Vakinankaratra n'ont guère changé. S'il y a une amélioration de niveau de vie, celle-ci s'est faite au profit de ceux qui sont déjà nantis : les gros propriétaires fonciers, les notables touchés par la rénovation des structures culturelles, à cause de la structure même des collectivités. Celles-ci sont encadrées par les notables, qui sont favorables aux innovations et qui sont les premiers à profiter des avantages apportés par celles-ci. De surcroît, ce sont ces notables qui ont les moyens financiers pour appliquer les méthodes culturelles nouvelles, ils n'ont pas ménagé leurs efforts dans ce sens. En outre, concernant le choix même des cultivateurs-pilotes d'Ambohibary, on note qu'il s'est fait en faveur de ces mêmes notables ou des membres de leur famille, les petits paysans ayant été délibérément écartés par le conseil de la collectivité.

Il résulte ainsi une permanence des inégalités sociales dans les campagnes, entre le petit nombre de propriétaires fonciers aisés, qui ont pu et su profiter des innovations techniques et des emprunts effectués par les groupements de collectivités et une masse paysanne aux conditions d'existence de plus en plus précaires. Dès la fin des années 1950, certains résolvent le problème de la faim de terres (de rizières surtout) par la conquête des pentes des collines de l'Ankaratra, ou par l'émigration, vers Antsirabe ou Tananarive où les jeunes deviennent ouvriers ou gens de maison. Certains opèrent aussi une immigration définitive vers l'autre versant de l'Ankaratra, dans la région de l'Itasy.

Bref, l'expérience des collectivités s'est soldée, dans le Vakinankaratra, au mieux par un succès mitigé. L'encadrement du paysannat n'a permis qu'une diffusion partielle et lente des méthodes culturelles modernes, laquelle demande des années ou même des décennies. Cet encadrement s'est heurté soit à la réticence, soit à l'indifférence des masses rurales à cause de la part trop grande prise par l'administration dans l'initiative des actions à entreprendre et dans leur réalisation. Cette intervention, sûrement nécessaire au départ, mais devenue permanente du chef de district, de même que l'emprise des notables sur la direction des collectivités ont entraîné une désaffection des paysans vis-à-vis de la structure nouvelle. Ces derniers, concernés à juste titre par l'expérience, ne pouvaient même pas exprimer leurs besoins, encore moins critiquer le fonc-

tionnement de l'institution. En outre, pour Teissonière (30), il s'agit de « structures octroyées et non librement consenties. L'administration ne s'est pas préoccupée de dialogue ». Et c'est ce que la presse nationaliste malgache n'a cessé de reprocher à l'administration : l'on n'a jamais demandé l'avis du paysan malgache, premier concerné par la création et le fonctionnement des collectivités.

Finalement, l'expérience a eu le mérite d'ouvrir une ère nouvelle dans la politique coloniale en matière de développement agricole : l'administration accomplit des efforts en vue d'améliorer l'agriculture, en intervenant non au niveau et au profit des colons français mais au niveau des producteurs malgaches, qui fournissent la majeure partie de la production. Cette orientation nouvelle de la politique coloniale, cette intervention plus directe pour promouvoir l'agriculture est inaugurée au lendemain de la crise de 1929, mais elle n'entre pleinement dans la phase de réalisation que dans les années 1950, dans le cadre du plan décennal de développement économique et social. L'intervention de l'Etat se poursuit après l'indépendance. Mais l'action, faute d'être patiente et soutenue ne peut aboutir aux résultats escomptés.

(30) Teissonière (R.) : L'évolution des organismes de paysannat à Madagascar depuis 1950. Tananarive, *Terre Malgache*, N° 1, 1967.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

- 1/ *Archives de la République Démocratique de Madagascar.*
 - Cabinet civil D 694 - D 674 - D 811 sur les collectivités.
 - Service provincial d'agriculture de Tananarive (S.P.A.T.) N° 984 - 986 - 990 - 991-1154 sur les C.A.R.-C.R.A.M. — CC de la province.
 - Archives provinciales : IV D 45, IV D 46 les C.A.R. et C.R.A.M. de l'Itasy et du Vakinankaratra.
 - Monographies du district d'Antsirabe — 1949 et 1960.
- 2/ *Archives de la firaisampokontany d'Ambohibary-Sambaina* : sur la population et la comptabilité de la C.A.R.

OUVRAGES IMPRIMES ET PERIODIQUES

Une abondante littérature a traité le problème des collectivités, nous avons particulièrement choisi les études suivantes :

- L'animation rurale à Madagascar, *Bulletin de Madagascar* N° 231, août 1965.
- CONDOMINAS (G.), *Fokon'olona et collectivités rurales en Imerina*. Paris Berger-Levrault, 1960.
- GILLAIN (J.), Problèmes actuels et perspectives d'agriculture. *I.S.E.A.* N° 121, janvier 1962.
- ISNARD (H.), — La vie rurale à Madagascar, *Cahiers d'Outre-mer*, janvier-mars 1950.
 - La nouvelle orientation de la modernisation du paysan malgache, *Cahiers d'Outre-mer*, octobre-décembre 1957.
- Haut-commissariat général au Plan. Plan de développement économique et social. Programme 1958-1962 — I. Bilan de la période 1946-1956.
- MASSIOT (M.), *L'administration publique à Madagascar*. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1971.
Ministère des Finances et du Commerce, I.N.S.R.E., Budget et alimentation des ménages ruraux, 1962.
- PRATS (Y.), *Le développement communautaire à Madagascar*. Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1971.
- OTTINO (P.), *Les économies paysannes malgaches du Bas-Mangoky*, Paris, Berger-Levrault, 1963.
- RAISON (J.P.), *Enracinement et mobilité. Les sociétés rurales sur les Hautes Terres centrales malgaches et leurs confins occidentaux*, tome I, Paris, 1980.
- ROBEQUAIN, *Madagascar et les bases dispersées de l'Union française*, Paris, P.U.F., 1958.
- TEISSONIERE (R.), L'évolution des organismes de paysan à Madagascar depuis 1950. Tananarive, *Terre Malgache* N° 1, 1967.
- Journaux nationalistes malgaches : *Fandrosoam-Baovao* (1950-1959), *Gazetin'ny Malagasy*, *Mandroso*, *Maresaka*.